

République française

DEPARTEMENT de la DROME

DELIBERATION

OBJET : GARDERIE PERISCOLAIRE REGLEMENT ET TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2025/2026
N° : DE_2025_062

Séance du lundi 21 juillet 2025

Date de la convocation: 11/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christine FOROT,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un juillet

Le conseil municipal de la commune de SAINT RESTITUT (Drôme). S'est réuni en session ORDINAIRE, à la Mairie sous la présidence de Madame Christine FOROT.

Date de la convocation : 11 juillet 2025

PRESENTS : Christine FOROT, William AUGUSTE, Yves ARMAND, Guy JANUEL, Marion MERLIN, Lionel VIGER, Marion CECCHINI, Sébastien ROUSSIN, Hélène CHARANCON, Bernard DUBOIS, Isabelle MEJEAN

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE : Martine DENISE, Anne Marie SOLIER

REPRESENTE : Sandrine MEARY par Marion CECCHINI, Franck THEOLAS par Sébastien ROUSSIN

SECRETARE DE SEANCE : Marion CECCHINI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le maire précise que chaque année, le conseil municipal étudie le règlement et la tarification appliquée pour la gestion de la garderie périscolaire.

Elle propose une augmentation des tarifs pour l'année scolaire 2025/2026.

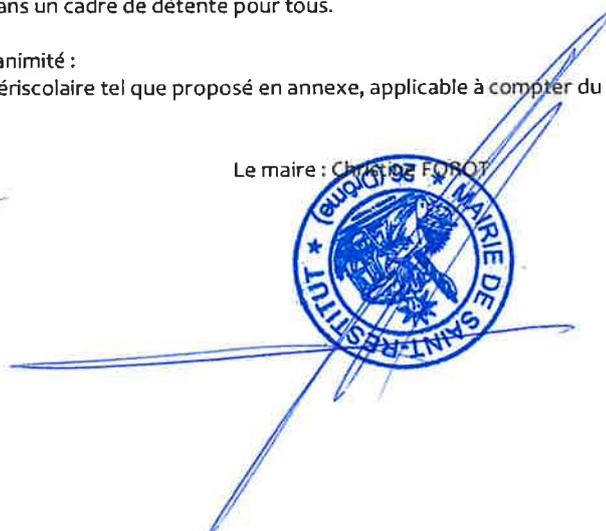
Le règlement sera donc modifié en conséquence. Il régie par ailleurs la gestion du service de la garderie périscolaire dans le but de rendre le moment de garderie agréable et dans un cadre de détente pour tous.

Le conseil municipal après discussion et vote à l'unanimité :

. APPROUVE le règlement intérieur de la garderie périscolaire tel que proposé en annexe, applicable à compter du 1er septembre 2025.

Le secrétaire de séance : Marion CECCHINI

Le maire : Christine FOROT



Dépôt Valence
Date de réception de l'AR: 22/07/2025
026-212603260-20250721-DE_2025_062-DE